

## 15ème législature

<b>Question N° :</b> <b>18846</b>	<b>De M. Bernard Perrut ( Les Républicains - Rhône )</b>	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé &gt;</b> Solidarités et santé		<b>Ministère attributaire &gt;</b> Santé et prévention
<b>Rubrique &gt;</b> famille	<b>Tête d'analyse &gt;</b> Baisse du recours au dispositif du congé parental	<b>Analyse &gt;</b> Baisse du recours au dispositif du congé parental.
Question publiée au JO le : <b>16/04/2019</b> Date de changement d'attribution : <b>21/05/2022</b> Question retirée le : <b>21/06/2022</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Bernard Perrut attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur le congé parental qui est de moins en moins sollicité par les Français. Il semblerait que la réforme du congé parental d'août 2014 ait entraîné une baisse du nombre de parents qui ont recours à ce dispositif. Ainsi, il y a 10 ans, environ un quart des enfants étaient concernés par un congé parental alors qu'aujourd'hui il y en a plus que 14 % et seulement 7 % à temps plein. D'ailleurs le Haut conseil de la famille et de l'âge, dans son rapport paru en février 2019, a reconnu l'échec de cette réforme. Aussi, il lui demande quelles sont ses intentions afin de redonner de l'attractivité à ce dispositif, souvent bénéfique à la fois pour les enfants et les parents, notamment en modifiant la durée de ce congé et en augmentant le montant de l'indemnisation.